PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAGNIEU (ISERE)

L'an deux mil vingt-trois le vingt-huit-juin à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Romagnieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Céline REVOL, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/06/2023

Présents (dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal) : Céline REVOL (Maire), Chantal PEGOUD, Bernard TRILLAT, Marc RIBET (Adjoints), Yves DURET, Georges GRANGE, Régine COMBE, Noël CASTE, Bernard PIERRE (pouvoir Bernard TRILLAT), Louis LE GUILLOU, Nathalie MORETTI, Béatrice JACQUET, Edith ROUX, Martine RIZZON (pouvoir à Edith ROUX), Nathalie FAVRE, Pierre GOLDIN, Aurélie BLAUD, Fabrice DANNA (pouvoir à Chantal PEGOUD jusqu'à 20h06). (conseillers municipaux)

Absents excusés : Bernard PIERRE pouvoir à Bernard TRILLAT, Martine RIZZON pouvoir à Edith ROUX, Fabrice DANNA pouvoir à Chantal PEGOUD (arrivé de Fabrice DANNA à 20H06 délibération n°2023-103)

Absent :

Secrétaire de séance : Céline REVOL

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures et quinze minutes en remerciant les conseillers de leur présence.

PREAMBULE :

Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 24 mai et du 9 juin. Elle demande à ajouter les questions suivantes sur lesquelles il faudra délibérer :

-Voirie : « Chemin de la Source » Dégâts d'orage du 22 juin
-Cimetière : Devis intégration plan du cimetière d'Avaux dans le logiciel 3DOuest
-Base de Loisirs : Tarif d'entrée spécial pour 4 centres
-Twirling bâton : Demande de subvention exceptionnelle
-Les Amis de Saint Hilaire d'Avaux : subvention exceptionnelle restauration missel
-Cantine : Pose d'un élément inox fermé avec plan de travail neutre /2 portes
-Ecole : Cadeau suite à départ d'une enseignante et d'un agent contractuel de l'école
-Report de la question : dématérialisation des actes avec la préfecture

2023-093 : Espace Enfance Santé : Vente des terrains du lotissement et précision sur la voirie *annule et remplace la délibération n°2023-084 du 24/05/2023 (délibération)*

Madame Le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise en date du 24/05/2023 (délibération n°2023-084) qu'il convient d'annuler et de remplacer en raison de la mention de la TVA et de l'absence de décision prise concernant la voirie et les réseaux.

Par ailleurs, elle rappelle qu'en date du 12 avril 2023 et sur demande de la commune, il a été produit un document d'arpentage permettant l'identification des nouvelles parcelles issues de la division de la parcelle AA55 d'une contenance de 7854m² et la mise à jour du plan cadastral.

Le tableau ci-dessous permet de retracer les caractéristiques de ces lots objets de la division de la parcelle AA55 et d'estimer le produit de la vente de chaque lot sachant que le prix du m² a été fixé à **65€** :

Section	N°plan	Lot	N°lot de lotissement	Contenance à la vente			m²	Prix du m² soit 65€/m²
AA	69	1	b	0ha	4a	25ca	425	27 625€
AA	68	2	c	0ha	4a	57ca	457	29 705€
AA	67	3	d	0ha	4a	50ca	450	29 250€
AA	66	4	e	0ha	4a	74ca	474	30 810€
AA	65	Espace Commun (voirie)	f	0ha	6a	07ca	607	
AA	64	Commune de Romagnieu	g	0ha	51a	69ca	5169	
Contenance totale de l'ensemble								**117 390€**

Il s'agit donc de vendre 4 lots représentant une contenance totale de 1806 m² (voir contenance des lots détaillée ci-dessus) au prix de 65€/m².

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les compromis de vente puis les ventes définitives de ces 4 lots constituants le lotissement Espace enfance/santé.

Entendu l'exposé de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, *à l'unanimité,*

➢**APPROUVE** la vente des 4 lots issus de la division de la parcelle AA55 d'une contenance totale de 7854m² constituants le lotissement enfance/santé pour une contenance totale de 1806 m² (lot 1 : 425 m² ; lot 2 : 457 m² ; lot 3 : 450 m² ; lot 4 : 474 m²) pour un montant total de 117 390€ soit **65€/m².**

➢**DIT** que la voirie et les réseaux constituant l'espace commun d'une contenance de 607 m² intégrera le patrimoine de la commune et continuera de ce fait, d'être entretenue par cette dernière,

➢**AUTORISE** Madame Le Maire à signer les compromis de vente et les actes définitifs à venir

➢**CHARGE** Madame Le Maire de toutes les formalités liées à cette décision.

2023-094 : Espace Enfance Santé : Marché Travaux de viabilisation, choix de l'entreprise *(délibération)*

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une commission d'ouverture des plis s'est tenue le mercredi 17 mai 2023 destinée à choisir l'entreprise chargée des travaux de viabilisation du pôle Espace Enfance Santé. Elle indique que la commune a eu 7 offres pour ce marché et précise les deux critères de sélection des offres et pondération à savoir :

-La qualité du mémoire technique 60 %

-Le prix 40 %

Elle indique que cette analyse a été faite avec l'aide du cabinet d'études ISAGEO. Après analyse, c'est l'entreprise TP FOURNIER située 33, Chemin de l'Extraz à CESSIEU (38110) qui a été choisie pour une offre de **58 323€ HT** soit **69 987,60€ TTC (TVA 20 %).**

Entendu l'exposé de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, *à l'unanimité,*

➢**APPROUVE** le choix de l'entreprise TP FOURNIER située 33, Chemin de l'Extraz à CESSIEU (38110) pour effectuer les travaux de viabilisation de « L'Espace Enfance Santé » pour un montant **HT** de **58 323€** soit **69 987,60€ TTC (TVA 20 %)**

➢**CHARGE** Madame Le Maire des formalités liées à cette décision

2023-095 : Cantine : Entreprises choisies pour effectuer les travaux *(délibération)*

Madame Le Maire rappelle que des travaux de réfection du sol de la cantine vont avoir lieu pour notamment refaire l'étanchéité. Ces travaux seront pilotés par le cabinet SIRADEX pour le compte du maître d'ouvrage et implique l'intervention de plusieurs entreprises chargées de la démolition/réfection du carrelage/la remise en état de la plomberie/les travaux de peinture/Travaux d'électricité.

Les entreprises qui ont été choisies sont :

-lot 1 : Carrelage : démolition /remise en état : Entreprise FOLLIET Carrelage située 105, allée des Joncs à DRUMETTAZ CLARAFOND (73420) Devis n°1295 de **40 489,20€ HT** soit **48 587,04€ TTC (TVA 20 %)**

-Lot 2 : Plomberie : Entreprise GILLET située 90, Route des Eplagnes à Charancieu (38490) devis n°C100830 du 26/05/2023 d'un montant de **13 026,24€ HT** soit **15 631,49€ TTC** (TVA 20 %) et devis n° T100889 du 26/06/2023 pour un montant total de **3 971€ HT** soit **4 765,20€ TTC** (TVA 20 %) Total du lot plomberie : **16 997,24 € HT** soit **20 396,69€ TTC** (TVA 20 %)

-Lot 3 : Menuiserie : Entreprise CARRE MENUISERIE située 1919, Route d'Aoste à Romagnieu (38480) devis n°DV23-37 d'un montant de **7 270€ HT** soit **8 724€ TTC (TVA 20 %)**

-Lot 4 : Electricité : Entreprise CARRE ELECTRICITE située 736, Avenue du Baron de Crousaz à LE PONT DE BEAUVOISIN (73330) devis n°8188 du 25/01/2023 pour un montant de **5 568,00€ HT** soit **6 681,60€ TTC** (TVA 20 %)

-Lot 5 : Peinture : Entreprise SOUBERAND située 37, avenue Charles Gabriel Pravaz à Pont de Beauvoisin (38480) devis n° 3633 du 08/02/2023 pour un montant de **5 403,20 € HT** soit **6 483,84€ TTC** (TVA 20 %)

Entendu l'exposé de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, *à l'unanimité,*

➢**APPROUVE** l'ensemble des devis présentés ci-dessus pour un montant total de **75 727,64€ HT** soit **90 873,16€ TTC (TVA 20 %)** afin d'effectuer les travaux de réfection du sol de la cantine.

➢**CHARGE** Madame Le Maire des formalités liées à cette décision

2023-096 : Ecole : Entreprises choisies pour effectuer les travaux *(délibération)*

Chantal PEGOUD, 1ère Adjointe rappelle qu'une demande de subvention avait été faite auprès du Département *(délibération n°2023-090 du 24/05/2023)* pour les travaux à effectuer à l'école. Ces travaux concernent l'éclairage/la réfection de la salle de motricité et le changement des huisseries de 2 classes.

Elles souhaitent juste rappeler les entreprises et montants des travaux :

- Des travaux de peinture dans la salle de motricité et de garderie (devis de l'entreprise SOUBERAND) pour un montant de **4 396,22€ HT** soit **5 275,46€ TTC (TVA 20%)**

-Mise en conformité électrique/chauffage à l'école maternelle : (devis entreprise CARRE) pour un montant de **4 642,00€ HT** soit **5 570,40€ TTC (TVA 20 %)**

-Changement des huisseries de 2 classes et volets roulants à l'étage de l'école primaire : (devis CARRE MENUISERIE n°DV23-25) pour **21 295,00€ HT** soit **25 554€ TTC (TVA 20 %)**

-Travaux d'éclairage et de chauffage à l'école primaire : (devis CARRE n°8191) pour **20 730,20€ HT** soit **24 876,24€ TTC (20 %)**

Le montant total des travaux s'élèverait à **51 063,42€ HT** soit **61 276,10€ TTC (TVA 20%)**

Entendu l'exposé de la 1ère Adjointe, le Conseil Municipal, *à l'unanimité,*

➢**APPROUVE** le montant total des travaux de l'école (travaux de peinture/travaux éclairage - chauffage/changement des huisseries de 2 classes et volets roulants) pour un montant total de **51 063,42€ HT** soit **61 276,10€ TTC** (TVA 20 %)
➢**CHARGE** Madame Le Maire ou sa 1ère Adjointe des formalités liées à cette décision

2023-097 : Cimetière : Tarifs 2023 *corrige la délibération n°2023-016 du 22/02/2023 (délibération)*
Madame Le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise le 22/02/2023 *(délibération n°2023-016)* portant modification des tarifs du cimetière (concessions/cases et cavurnes).
Dans la revalorisation des tarifs, il y a eu une erreur de plume concernant les éléments relatifs à la concession simple d'une durée de 30 ans et d'un montant de 200€. En effet, il avait été précisé qu'une concession simple comprenait 2 places or elle contient 3 places.
Il est donc bon de rappeler les tarifs 2023 comme suit :
- Concession simple pour une durée de 30 ans : 200€ (3 places)
- Concession double pour une durée de 30 ans : 400€ (6 places)
- Case de Cavurnes ou Colombariums pour une durée de 30 ans : 700 €

Entendu l'exposé de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, *à l'unanimité,*
➢**VALIDE** la correction du nombre de places pour une concession simple au tarif de 200 € pour 30 ans ; à savoir 3 places.
➢**APPROUVE** les tarifs rappelés ci-dessous :
☑ Concession simple pour une durée de 30 ans : 200€ (3 places)
☑Concession double pour une durée de 30 ans : 400€ (6 places)
☑Case et Cavurne ou Colombarium (capacité de 4 urnes) : 700€
➢**CHARGE** Madame Le Maire des formalités liées à cette décision

2023-098 : Base de Loisirs : Modification des tarifs 2023 *corrige la délibération n°2023-047 du 22/03/2023 (délibération)*
Nöel CASTE, Conseiller Délégué à la Base de Loisirs, rappelle qu'une délibération avait été prise le 22/03/2023 (délibération n°2023-047) valant modification des tarifs du lac (entrées/jeux).
Concernant les entrées, une erreur de plume s'est glissée. En effet, la carte d'abonnement au tarif de 32,00€ (ancien tarif voté en 2019 : 30€) correspond a une carte nominative valable pour la saison estivale en cours.
Par ailleurs, il a été mentionné un tarif pour la location d'un cours de tennis au tarif de 10€/1h pour 2 personnes. Or, il n'est plus possible de pratiquer cette activité de loisirs.
Tarifs des entrées :
➢Entrée individuelle : **3,00€** (ancien tarif 2019 : 2,80€)
➢Entrée individuelle-groupe (à partir de 20 personnes) : **2,70€** (ancien tarif 2019 : 2,50€)
➢Carte Pass : **27,00€** (ancien tarif 2019 : 25,00€) Carte de 10 entrées – validité saison en cours
➢Carte d'abonnement : **32,00€** (ancien tarif 2019 : 30€) Carte nominative-validité saison en cours
Il propose de rendre l'entrée gratuite pour « les centres spécialisés » suivants : Centre COTAGON Saint-Geoire-En-Valdaine/AFIPH FAM Foyers Bernard QUETIN La Tour du Pin /Foyers NORD ISERE La Tour du Pin/Ephad LES FLORALIES Saint-Genix-Les Villages/M.A.S Saint-clair-De-La-Tour/Les Foyers de ROCHE FLEURIE Orsac
Tarifs des Locations :➢Rosalie : 8,00€ / 30mn ➢Paddle : 8,00€/30mn ➢Pédalo : 8,00€/30mn ➢Mini-golf : 8,00€ / personne-Le parcours

Entendu l'exposé du Conseiller Délégué à la Base de Loisirs, le Conseil Municipal, *à l'unanimité,*

✓**APPROUVE** les tarifs et modifications comme ci-dessous :

	Individuelle	**Individuelle-groupe** *(à partir 20 personnes)*	**Carte Pass** *(carte de 10 entrées valable en saison uniquement)*	**Carte Pass** *(carte nominative valable en saison)*
Entrées	3,00€	2,70€	27,00€	32,00€
Locations	**Rosalie/30mn**	**Paddle/30mn**	**Pédalo/30mn**	**Mini-golf** *(le parcours)*
Tarifs	8,00€	8,00€	8,00€	8,00€/personne

➢**CHARGE** Monsieur Le Conseiller Délégué à la Base de Loisirs ou Madame Le Maire des formalités liées à cette décision.

2023-099 : Base de Loisirs : Recrutement d'un BNSSA *complète les délibérations n°2023-062 et 2023-082*

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que des délibérations (n°2023-062 et 2023-082) avaient été prises pour le recrutement du personnel saisonnier à la Base de Loisirs (Entrées, locations des jeux, surveillance de la baignade).

Compte tenu des besoins en matière de surveillance de baignade, Madame Le Maire informe le Conseil qu'elle a procédé au recrutement d'un BNSSA, Anaïs ROBERT-VALTEL pour intervenir à temps plein sur la période du **5 au 18 juin** en qualité d'opérateur des APS, échelon 1, IB 368 IM 341 Indice de rémunération 361 **(**équivalent SMIC).
Elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir valider ce recrutement bien qu'effectué tardivement.

Entendu l'exposé de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, *à l'unanimité,*

➢**APPROUVE** le recrutement d'Anaïs ROBERT-VALTEL pour la période du 5 au 18 juin en qualité de surveillant de baignade à la Base de Loisirs en tant qu'opérateur des APS à temps complet échelon 1, IB368 IM 341 Indice de rémunération 361 (équivalent SMIC).
➢**CHARGE** Monsieur Le Conseiller Délégué à la Base de Loisirs ou Madame Le Maire des formalités liées à cette décision.

2023-100 : Centre Médico-Scolaire de la Tour du Pin (CMS) : Convention de participation aux frais de fonctionnement 2022-2023 *(délibération)*

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu un courrier daté du 16 mai 2023 de la Mairie de La Tour du Pin concernant les frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire, implanté sur la commune de La Tour du Pin, intervenant également auprès des enfants scolarisés dans les écoles des communes voisines. Le Centre Médico Scolaire transmet chaque année à la ville de la Tour du Pin la liste des communes et le nombre d'élèves suivis dans chacune d'entre elles. Selon les termes de la convention en vigueur, et renouvelable par tacite reconduction, la ville de La Tour du Pin prend en charge les dépenses de fonctionnement qui sont ensuite réparties entre toutes les communes bénéficiaires.

Par délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2023, la commune de La Tour du Pin a fixé pour l'année scolaire 2022-2023 la participation de chaque commune utilisatrice du CMS à **0,74€** par élève scolarisé soit pour la commune **128,02€** pour **173** élèves.

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la signature de la convention avec la mairie de La Tour du Pin approuvant le montant de la participation aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de la Tour du Pin pour l'année scolaire 2022-2023 à savoir **0,74€** par élève scolarisé, ce qui représente pour la commune la somme de **128,02 €** pour **173** élèves.

Entendu l'exposé de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, *à l'unanimité,*
➢**APPROUVE** la signature de la convention avec la mairie de La Tour du Pin concernant la participation aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de la Tour du Pin qui s'élève à **0,74€** par élève scolarisé, ce qui représente un montant de **128,02€** pour **173** élèves.
➢**CHARGE** Madame Le Maire des formalités liées à cette décision.

2023-101 : Voirie : Travaux chemin de Touvanche (150 ml) dégâts d'orage du 28 mai et travaux Montée de la source (100 ml) dégâts d'orage du 22 juin *(délibération)*
Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a connu un orage particulièrement violent le 28 mai 2023 aux alentours de 17h00 ; orage qui a provoqué le soulèvement de la chaussée, chemin de Touvanche (150 ml). Compte tenu du soulèvement de la chaussée par les eaux, il convient de la remettre en état. Pour ce faire, un devis a été établi auprès des Vals du Dauphiné avec lequel la commune a signé un accord-cadre pour le marché de voirie. La remise en état de la chaussée s'élève à **14 225,64 € HT** soit **17 070,77€ TTC (TVA 20 %)** sachant que ce devis comprend : la découpe de la chaussée sur 7 cm/le dérasement des accotements/la scarification de la chaussée/le reprofilage et cylindrage du fond de forme/fourniture et mise en œuvre de Grave 0/80 et 0/31,5 (machine)/revêtement bicouche émulsion.

Madame Le Maire propose également 2 devis pour la remise en état de « la montée de la sources » (100 ml) dont l'enrobé a été endommagé à l'occasion d'un violent orage le 22 juin ; le 1er devis d'un montant de **4 472.01€ HT** soit **5 366,41 € TTC (TVA 20 %)** consiste en la pose d'enrobés 0/10 (béton bitumineux 0/10 manuel (cunette) et un second devis d'un montant de **8 361.50€ HT** soit **10 033.80€ TTC (TVA 20 %)** solution Grave Ciment (pose d'un béton dosé à 300kg/m3). Après échange, il semblerait que la pose d'enrobés 0/10 serait la meilleure option.

Entendu l'exposé de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, *à l'unanimité,*
➢**APPROUVE** le devis de voirie proposé correspondant à la remise en état du chemin de Touvanche(150 ml) suite à l'orage du 28 mai 2023 pour un montant total de 14 225,64€ HT soit 17 070,77€ TTC (TVA 20 %) et le devis pour la « montée de la source » consistant en la pose d'enrobés (100 ml) de **4 472.01€ HT** soit **5 366,41€ TTC (TVA 20 %)** suite aux dégâts d'orage du 22 juin,
➢**CHARGE** Madame Le Maire des formalités liées à cette décision.

2023-102 : Base de Loisirs : Devis société de nettoyage *(délibération)*

Nöel CASTE, Conseiller Délégué à la Base de Loisirs, présente un devis n°DV00127 de la société « J.E Nettoie » située 14, clos de la Chapelle Chemin du Verger à Brégnier-Cordon (01300) pour l'entretien des 2 blocs sanitaires avec vestiaires pour les mois de Juillet et août. Cette prestation inclut le ramassage des poubelles 1 fois par jour, de la zone de fitness à la zone de plage auquel s'ajoute le ramassage des déchets, 1 fois par semaine : ramassage des poubelles zone de pêche et ramassage des déchets aux abords + parking du lundi au dimanche. Le montant total du devis pour une intervention sur les mois de juillet et août comme précisée ci-dessus s'élève à **3 324,22€ HT** (soit 1 662,11€ HT/mois) soit **3 989,06€ TTC (TVA 20 %)** (soit 1 994,53€ TTC/mois TVA 20 %).

Entendu l'exposé du Conseiller Délégué à la Base de Loisirs, le Conseil Municipal, *à l'unanimité,*

➢**APPROUVE** le devis de la société « J.E Nettoie » pour le nettoyage de 2 blocs sanitaires et le ramassage des poubelles sur le parking, la zone fitness et la zone de pêche pour les mois de juillet et août qui s'élève à **3 324,22€ HT** (soit 1 662,11€ HT/mois) soit **3 989,06€ TTC (TVA 20 %)** (soit 1 994,53€ TTC/mois TVA 20 %)

➢**CHARGE** Monsieur Le Conseiller Délégué à la Base de Loisirs ou Madame Le Maire des formalités liées à cette décision.

2023-103 : Base de Loisirs : Eclairage du terrain du lac : Devis Eiffage *(délibération)*

Madame Le Maire présente un devis n° TG15062023 du 24/05/2023 de la société EIFFAGE dont le siège se trouve ZI La Ponchonnière à Savigny (69210) pour le remplacement de 3 mâts bois pour la Base de Loisirs et ce, en prévision de « La Nuit du Lac ».

Le coût de remplacement de ces 3 mâts de 12 m de haut qui supportent les projecteurs s'élève à **8 655€ HT** soit **10 386,00 € TTC (TVA 20 %)**. Il a été convenu avec le comité des fêtes, organisateur de « la nuit du lac » qu'il participerait à hauteur de **4500€** au financement de ces 3 mâts qui seront métalliques. Etant entendu, que la facture totale d'un montant de **8 655€ HT** soit **10 386.00€ TTC** (TVA 20 %) sera émise au nom de la commune et payée par elle.

Un titre formant « Avis des sommes à payer » valant remboursement d'un montant de **4500 €** sera adressé par la suite au « Comité des fêtes ».

Entendu l'exposé de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, *à l'unanimité,*

➢**VALIDE** le devis n°TG15062023 du 24/05/2023 de la société EIFFAGE correspondant au remplacement des 3 mâts bois de la Base de loisirs pour un montant de 8 655€ HT soit 10 386€ TTC (TVA 20 %)

➢**APPROUVE** la proposition du « Comité des fêtes » de rembourser la somme de **4 500€** à la commune de Romagnieu

➢**DIT** qu'un titre formant « avis des sommes à payer » sera adressé au « Comité des fêtes » valant remboursement à hauteur de **4500 €** de cette facture

➢**CHARGE** Madame Le Maire des formalités liées à cette décision.

2023-104 : Mairie : Devis changement des radiateurs (salle du conseil/accueil) *(délibération)*

Nöel CASTE, Conseiller Délégué à la Base de Loisirs, présente 2 devis pour changer certains radiateurs actuels de la mairie, anciens et énergivores à savoir 5 radiateurs (4 dans la salle du conseil et 1 à l'accueil); un devis de la société CARRE (devis n° 8192) située 736, Avenue Baron de Crousaz Le Pont de Beauvoisin (73330) d'un montant de 4 465€ HT soit 5 358€ TTC

(TVA 20 %) Il s'agit de radiateur « double technologie Agilia Atlantic Horizontal » ; 1 devis de la société SEBELEC située 371 montée de la source à Romagnieu (38480) devis n°DE00000405 pour le montant de **1 706.00€ HT** soit **2 047,20€ TTC (TVA 20 %)** (4 radiateurs 1000w Muller Intuitiv et 1 radiateur 2000w Muller Intuitiv)

Entendu l'exposé du Conseiller Délégué, le Conseil Municipal, *à l'unanimité,*

➢**APPROUVE** le changement des radiateurs de la salle du conseil (soit 4 au total) et du radiateur de l'accueil (x 1) et opte pour le devis n° DE00000405 du 18/05/2023 de la société SEBELEC d'un montant de **1 706,00€ HT** soit **2 047,20€ TTC (TVA 20 %)**

➢**CHARGE** Madame Le Maire ou le Conseiller Délégué, des formalités liées à cette décision

2023-105 Cimetière : Intégration plan du cimetière d'Avaux dans le logiciel 3DOuest Devis *(délibération)*

Madame Le Maire présente un devis de la société 3DOUEST pour intégrer le cimetière d'Avaux dans le logiciel. Ce devis comprend : La licence et la mise en œuvre du projet avec la création de la cartographie du cimetière pour **300€ HT** soit **360.00€ TTC (TVA 20 %)** et l'intégration des emplacements du cimetières (numérotation de tombes, intégration des colombariums, jardins du souvenir, enregistrement des positions et portions des tombes) pour **45.00€ HT** soit **54.00€ TTC (TVA 20 %) coût total licence et mise en œuvre du projet : 345€ HT soit 414.00€ TTC (TVA 20 %)** auquel il faut ajouter un coût récurrent correspondant à la maintenance annuelle du logiciel qui s'élève à **51.75€ HT** soit **62.10€ TTC (TVA 20 %)**

Le coût total de cette proposition commerciale s'élève à 396,75€ HT soit 476,10€ TTC (TVA 20 %). Il est précisé que le coût récurrent annuel correspondant à la maintenance du logiciel sera de 51.75€ HT soit 62.10€ TTC (TVA 20 %)

Entendu l'exposé de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, *à l'unanimité,*

➢**APPROUVE** le devis de la société 3DOUEST portant intégration du cimetière d'Avaux dans le logiciel du même nom pour un montant total de **396,75€ HT** soit **476,10€ TTC (TVA 20 %)** étant entendu que le coût récurrent annuel correspondant à la maintenance sera de 51.75€ HT soit 62.10€ TTC (TVA 20 %)

➢**CHARGE** Madame Le Maire des formalités liées à cette décision.

2023-106-Base de Loisirs : Entrée gratuite pour 1 personne sur 2 pour 4 centres handicapés saison estivale 2023 *(délibération)*

Nöel CASTE, Conseiller Délégué à la Base de loisirs, propose de rendre **une entrée gratuite sur 2** pour les 4 centres suivants : (la période estivale 2023 allant du 1er juin au 31 août):

-ADAPEI de l'Ain Groupe D service éducatif
-IME de Saint Roch et Saint Clair
-APEI Chambéry
-ADMR SSIAD de Saint Genix sur Guiers

Et selon les éléments suivants :

Rappel : jusqu'à 20 personnes tarif de l'entrée individuelle est de 3€
A partir de 20 personnes tarif de l'entrée individuelle est de 2.70€

Ex :

3 entrées = 2 entrées payantes + 1 entrée gratuite = 6 euros au lieu de 9 €
5 entrées = 3 entrées payantes + 2 gratuites = 9 €
7 entrées = 4 entrées payantes + 3 gratuites = 12 €

Entendu l'exposé du Conseiller Délégué à la Base de Loisirs, le Conseil Municipal, *à l'unanimité,*

➢**APPROUVE** la proposition du Conseiller Délégué à la Base de Loisirs qui consiste à rendre **gratuit l'entrée d'1 personne sur 2** pour les 4 centres handicapés comme suit :

Rappel : jusqu'à 20 personnes tarif de l'entrée individuelle est de 3€

A partir de 20 personnes tarif de l'entrée individuelle est de 2.70€

Ex :

3 entrées = 2 entrées payantes + 1 entrée gratuite = 6 euros au lieu de 9 €

5 entrées = 3 entrées payantes + 2 gratuites = 9 €

7 entrées = 4 entrées payantes + 3 gratuites = 12 €

Les 4 centres concernés par cette gratuité sont donc :

-ADAPEI de l'Ain Groupe D service éducatif

-IME de Saint Roch et Saint Clair

-APEI Chambéry

-ADMR SSIAD de Saint Genix sur Guiers

➢**CHARGE** le Conseiller Délégué, des formalités liées à cette décision

2023-107-Association Twirling bâton : demande de subvention exceptionnelle *(délibération)*

Madame Le Maire informe qu'elle a reçu un courrier de l'association du Twirling Bâton dans lequel la Présidente l'informe que le club participera au championnat d'Europe qui se déroulera du **07** au **16 juillet** prochain en Vendée. Elle précise que son club a eu l'honneur d'être choisi pour représenter la France à l'occasion de cet évènement sportif. Il y aura deux solos dont Eline GUILLAUD, administrée de la commune. Elle explique que la fédération prend en charge les survêtements des athlètes participants et une partie de l'hébergement **mais n'accorde aucun budget pour la prise en charge des entraîneurs, dirigeants et remplaçants (déplacements, hébergements et survêtements).** En conséquence, elle se permet de nous solliciter afin d'obtenir une subvention exceptionnelle afin d'alléger les frais inhérents à ce déplacement.

Madame Le Maire propose d'accorder **500€** de subvention exceptionnelle pour aider ce club qui obtient régulièrement d'excellents résultats sportifs. Elle précise qu'il reste des crédits au compte **65748** à cet effet.

Entendu l'exposé de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, *à l'unanimité,*

➢**APPROUVE** le montant de la subvention exceptionnelle accordée à l'association du Twirling bâton d'un montant de **500€** qui doit lui permettre d'amortir le coût des dépenses

➢**CHARGE** la 1ère Adjointe, des formalités liées à cette décision

2023-108-Les Amis de Saint Hilaire d'Avaux : demande de subvention exceptionnelle *(délibération)*

Madame Le Maire présente une demande de l'association des « Amis de Saint Hilaire d'Avaux » qui souhaitent restaurer le missel de la chapelle en mauvais état. L'association souhaite confier cette restauration au « Carmel Notre-Dame de Surieu » située 2, montée de Surieu à Saint Romain de Surieu (38150) qui l'informe que pour ce travail la somme estimée se situera entre 350€ et 400€.

Bien que la facture ne soit pas définitive, Madame Le Maire se propose de subventionner cette restauration à hauteur de 50 % du coût final total sachant qu'il ne pourra pas dépasser 400€ soit une subvention de 200€ maximum.

Entendu l'exposé de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, *à l'unanimité,*
-**APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle qui sera versée à l'association « Les Amis de Saint Hilaire d'Avaux » à hauteur de 50 % du coût total de la facture définitive sachant que cette dernière ne pourra dépasser 400€ soit une subvention de 200€ maximum.
➢**CHARGE** la 1ère Adjointe, des formalités liées à cette décision

2023-109- Cantine : Pose d'un élément inox fermé avec plan de travail neutre /2 portes *(délibération)*
Chantal PEGOUD, 1ère Adjointe, rappelle que la cantine est actuellement en travaux (réfection du sol/plomberie/carrelage/remise en état de l'électricité). Dans le cadre ces travaux, il serait judicieux de certains éléments d'ameublement. Elle propose un devis de la société CARRE électricité située 736 Avenue Baron de Crousaz à Romagnieu (38480). Il s'agit d'un élément inox fermé avec plan de travail neutre + 2 portes modèle pour un montant de **1 790.00 € HT** soit **2 148€ TTC (TVA 20 %)**
Entendu l'exposé de la 1ère Adjointe, le Conseil Municipal, *à l'unanimité,*
-**APPROUVE** le devis de la société CARRE d'un montant de **1 790€ HT** soit **2 148€ TTC (TVA 20 %)**
➢**CHARGE** la 1ère Adjointe, des formalités liées à cette décision

2023-110- Ecole : Cadeau de fin d'année pour une enseignante *(délibération)*
Chantal PEGOUD, 1ère Adjointe informe le Conseil Municipal que l'institutrice de la classe de CM2 quitte l'école. Pour la remercier de son implication depuis 16 ans et la 1ère Adjointe se propose de voter un budget pour lui acheter un cadeau ; elle propose une somme de 150€.
Entendu l'exposé de la 1ère Adjointe, le Conseil Municipal, *à l'unanimité,*
-**APPROUVE** l'octroi d'un budget de 150e pour l'achat d'un cadeau à l'occasion du départ de l'enseignante de la classe de CM2.
➢**CHARGE** la 1ère Adjointe, des formalités liées à cette décision

DIVERS :

➢Remerciements : Entraide Internationale subvention 100€/Amicale du Don du Sang pour sa subvention de 100€/ Les Amis de Saint Hilaire d'Avaux pour sa subvention de 100€/mail de l'USEP pour 120 €
➢Remerciements décès : Marie-Cécile SEUX/Lydie/ Agnès et Bruno PINJON/Yvette Humbert/Monsieur André DUVERT
➢Réunion au SGC de Pont de Beauvoisin suite transfert trésorerie au 01/01/2023 (point fonctionnement) le jeudi 29 juin (élus et personnel)
➢Stagiaire de l'IME : nous avons reçu un stagiaire de l'IME du 22 mai au 9 juin. Pour le remercier, la municipalité lui a offert un bon « repas » au snack de la Base de loisirs pour lui et ses parents.
➢Entreprises : 2 entreprises fêtent leurs 50 ans d'existence : Garage Citroën Monsieur et Madame Lamberti le 29 juin ; les établissements François et Sébastien CARRE le 30 juin.
➢Stagiaires : Chantiers jeunes + stage de Tommy Revol du 17 au 21 juillet
➢Marc RIBET : Animation à l'ENS des Nénuphars le 1er juillet à 15h ; spectacle de conte à 15h il faut s'inscrire

➢Marc RIBET informe qu'il se rendra à la préfecture pour la cérémonie de naturalisation d'une administrée d'origine biélorusse
➢Marc RIBET informe qu'il va assister à la prise de commandement de Christophe DURET vendredi 30 juin ;
➢Yves DURET : conférence sur les violences intrafamiliales au VDD avec Aurélie
➢Nathalie MORETTI : Voisins vigilants payants (le montant peut rapidement être important) / « participation citoyenne » gratuit relation : préfecture-mairie-gendarmerie (choix de référent) achat de panneaux pour parler du principe-réflexion à poursuivre
➢Régine COMBE a participé à une réunion au VDD : Etude sur la mobilité ; application pour que les communes puissent y accéder. Ils ont présenté l'ensemble du projet et son coût qui est de 16 millions d'euros. Secteur Romagnieu Aoste Pont de Beauvoisin. Fichier qui sera à disposition de la commune. 1er travail faire du fléchage car il y a un manque de moyens. Ce logiciel mettra à jour les zones déjà réalisées.
➢Fabrice DANNA : Vendredi dernier se sont déroulées les olympiades à l'école
➢Nöel CASTE : Annulation de la venue des 250 personnes des VDD vendredi 30 juin en raison des prévisions météo, report en septembre. Matin du 28 juin, venue d'un groupe de jeunes de Saint Etienne qui découvrent les lacs du secteur. Parcours de santé et jeux posés. En juillet, encart dans le baladin. Il évoque le « Fun cars » qui a eu lieu le 24 juin. Enfin, bilan du mois de juin de la base de loisirs en quelques chiffres : entrées individuelles : 4619 entrées groupes : 240 ; cartes pass : 63 ; cartes d'abonnement : 115
➢Chantal PEGOUD évoque le Conseil d'école : chiffres prévisionnels de la rentrée prochaine : 171 élèves au lieu de 173 élèves cette année.
➢Merci à ceux qui ont participé aux réponses du projet de territoire des Vals du Dauphiné
➢Projet lac : Le Maire informe que les 3 esquisses du projet du lac sont exposés dans la salle du conseil municipal du 26 juin au 6 juillet. Chaque habitant a été informé et est invité à donner son avis sur ces projets. Pour les élus, une présentation technique et financière aura lieu le mercredi 12 juillet à partir de 13h30 par le bureau d'études LA PITAYA en vu du choix du jury prévu entre le 20 et le 25 juillet.

Prochain Conseil Municipal : le mercredi 30 août

Fin du Conseil Municipal 22H